

Le Point

Amiante : une citation directe déposée par les victimes

Vingt-cinq ans après la première plainte, les victimes de l'amiante espèrent toujours un procès. La procédure sera présentée le 23 octobre, à Dunkerque.

Source AFP



Publié le 18/09/2021 à 17h24



Elles réclament un procès depuis la première plainte, il y a maintenant 25 ans. En octobre, les victimes de la contamination à l'amiante vont déposer une citation directe pour obtenir un procès des principaux responsables nationaux du scandale sanitaire, a annoncé, ce samedi 18 septembre, leur avocat, maître Vey, à Dunkerque. Cette procédure, annoncée il y a plus de deux ans par Éric Dupond-Moretti – alors avocat de l'Ardeva (Association régionale de défense des victimes de l'amiante) – mais qui n'a

[Je m'abo...](#)

Tous les contenus *du Point* en illimité

Ments de preuve à l'audience.

Cette citation directe sera publiquement présentée le 23 octobre à Dunkerque, lors d'un rassemblement, et sera par la suite déposée auprès du tribunal de Paris. Antoine Vey espère que « le tribunal audiencera ce procès dans des délais normaux » que « tout Français est en droit d'avoir », soit entre 18 et 24 mois, a-t-il affirmé lors de l'assemblée générale de l'Ardeva samedi.

Les « preuves sont en partie détruites, irrécupérables ou sont dissimulées »

Maître Vey a expliqué aux adhérents de l'association que la démarche juridique engagée visait à « identifier des personnes physiques qui ont dans un cadre officieux qui s'appelle le CPA (comité permanent amiante) pris délibérément des décisions, des actions pour que les pouvoirs publics n'interdisent pas l'amiante ». Sans citer de noms, l'avocat a précisé que cela concernait « une dizaine de personnes identifiées », mais « la liste pourrait s'allonger au cours du procès ».

À LIRE AUSSI

Scandale de l'amiante : 100 000 morts, zéro coupable

« La difficulté de notre démarche, c'est que des preuves sont en partie détruites, irrécupérables ou sont dissimulées », a affirmé maître Vey. « Nos preuves aujourd'hui viennent des textes de loi, des rapports, des lettres et des courriers dont l'interprétation est parfois discutable, mais dont il ressort un contexte et une façon d'agir », a-t-il ajouté. Le président de l'Ardeva, Pierre Pluta, a rappelé que l'amiante tuait chaque année « entre 3 000 et 5 000 personnes » en France.

LA RÉDACTION VOUS CONSEILLE

- Scandale de l'amiante : 100 000 morts, zéro coupable
- Amiante : environ 200 ex-salariés d'EDF indemnisés pour un préjudice d'anxiété

SANTÉ

SOCIÉTÉ

Contenus sponsorisés

Taboola Feed

7 Français sur 10 ne connaissent pas cette astuce pour avoir des panneaux subventionnés

Contenu sponsorisé

Panneaux solaires subventionnés

Découvrez le nouveau rituel beauté naturel de Marionnaud

Contenu sponsorisé

Marionnaud

Jusqu'à 4000€ de remise* sur votre Fiat préférée ! *Conditions sur fiat.fr

Contenu sponsorisé

Fiat

Les meilleures actions du cannabis - Apprenez comment commencer à investir avec 50 \$

Contenu sponsorisé

eToro

Les panneaux solaires 2.0 sont subventionnés à une condition : être propriétaire !

Contenu sponsorisé

Panneaux solaires nouvelle génération

Jusqu'au 23 Septembre avec Sarenza, jusqu'à -50% sur les baskets

Contenu sponsorisé

Sarenza

Enfin une résidence seniors près de Bischheim

Contenu sponsorisé

Les Girandières

Le couteau ultrachic à mettre dans votre poche pour tous vos apéritifs

Contenu sponsorisé

Deejo

Futurapolis Santé revient !

Jean-Paul Belmondo : l'hommage (vraiment) raté de Sandrine Rousseau

Le Point

Soyez le premier à réagir



OFFRE EXCEPTIONNELLE
POUR LA RENTRÉE

365 jours d'actualité à moitié prix !

Je m'abonne

The banner features a stack of newspapers on the left, with the top one showing a news article. The background is dark blue with white and yellow text. A yellow button with the text 'Je m'abonne' is on the right.

505 jours d'attente à moitié prix.

Le Point